

Communiqué de presse

Lettre ouverte à M. Nicolas Hulot : Quelle position sur les nouveaux OGM ? Quelle prise en compte dans les Etats généraux de l'alimentation ?

Le 14 septembre 2017

Signée par 21 personnalités scientifiques et 17 organisations agricoles et environnementales, une Lettre ouverte adressée à M. Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, réclame un positionnement clair du ministre sur les nouveaux OGM et lui demande de les prendre en compte lors des Etats généraux de l'alimentation.

Depuis de nombreuses années, les organisations agricoles et environnementales interpellent, se mobilisent et informent décideurs et consommateurs sur la problématique d'une agriculture intensive de plus en plus tournée vers l'utilisation de variétés issues de biotechnologies produisant des OGM. Au vu des objectifs affichés des Etats généraux de l'alimentation, ces questions devraient être au cœur des discussions.

Les conséquences agronomiques, écologiques, sanitaires et socio-économiques de ces variétés issues de laboratoire, qui n'ont de semences que le nom, sont largement discutées. Ces plantes génèrent des effets non intentionnels insoupçonnables et, pour la plupart, irréversibles.

Deux problèmes majeurs engendrés par ces variétés sont dénoncés et déjà avérés aux Etats-Unis :

1) La dissémination d'un gène de Tolérance à un Herbicide (TH) vers des espèces apparentées, voire des pousseuses, créant ainsi de super « mauvaises herbes ».

2) L'usage répété d'un herbicide, sur des rotations courtes, accroît la pression de sélection et produit des adventices qui développent une tolérance à cet herbicide (TH). C'est ce qui se passe déjà avec l'amarante aux Etats-Unis qui rend impropres à la culture des dizaines de milliers d'hectares et fait que 50 % des surfaces cultivées en coton ont dû être désherbées à la main. De même, en France, on constate de plus en plus le développement de graminées résistantes dans les céréales. Ces situations justifient le recours à des dosages plus importants d'herbicides puis le retour de molécules chimiques toujours plus dangereuses pour la santé et l'environnement.

Sans attendre les avis qui seront rendus par la Cour de justice de l'Union européenne et le Conseil d'Etat, saisi depuis mars 2015 par neuf organisations citoyennes, cette Lettre ouverte demande, entre autres, au ministre de prendre une position ferme en faisant appliquer la réglementation OGM à toutes les semences issues des nouvelles techniques de génie génétique, de suspendre la culture des variétés rendues tolérantes aux herbicides (VrTH) tant que les évaluations nécessaires ne seront pas effectuées, et d'inscrire ces problématiques au cœur des réflexions des Etats généraux de l'alimentation. L'accompagnement des modifications des modèles de productions agricoles pour répondre aux attentes de consommateurs en matière de sécurité alimentaire, de respect de l'environnement ne peuvent faire abstraction de ces réflexions.

Il est nécessaire de rappeler, malgré les affirmations trompeuses des firmes semencières et agrochimiques et de leurs soutiens, que ni les pesticides dont les herbicides, ni les OGM ne sont au service de l'agroécologie mais qu'ils la trahissent.

Voir en ci-dessous la Lettre ouverte adressée à M. Nicolas Hulot

Contacts

Philippe Mouchette : 06.66.82.66.87

Agnès Renaudon : 06.84.17.78.95

appeldepoitiers@yahoo.fr

Lettre ouverte à Monsieur Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire

Pas d'OGM dans nos champs ni dans nos assiettes, ni anciens, ni nouveaux !

Monsieur le Ministre,

Depuis le Grenelle de l'Environnement, la France s'est dotée d'une réglementation plus stricte de la dissémination des OGM en milieu ouvert, d'un Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) ouvert aux associations professionnelles et de la société civile concernées et, depuis 2014, d'une loi d'interdiction sur le territoire national de la seule culture OGM autorisée au niveau européen, le maïs. Votre engagement constant ces dernières années sur ce dossier n'est pas étranger à tous ces acquis.

Mais de nombreuses pressions se font jour pour exonérer de toute réglementation les OGM brevetés obtenus par de « nouvelles techniques » de génie génétique. Au prétexte que ces procédés seraient plus sophistiqués que la transgénèse désormais qualifiée d'aléatoire, leurs promoteurs refusent délibérément de reconnaître que nombre d'entre eux nécessitent une transgénèse en amont et qu'ils font tous appel aux mêmes techniques connexes que la transgénèse (cultures cellulaires *in vitro* puis régénération de plantes entières). Ces techniques, à l'origine de multiples modifications génétiques non intentionnelles susceptibles de générer les risques graves pour la santé et l'environnement, ont justifié la mise en place de la réglementation des OGM. De plus, les brevets qu'elles permettent suscitent une très rapide concentration de l'industrie semencière. Il devient en effet impossible pour un paysan ou un petit semencier de sélectionner de nouvelles variétés sans utiliser des traits déjà brevetés et tomber ainsi sous la dépendance des quelques multinationales détenant les plus gros portefeuilles de brevets. Plus de la moitié du commerce mondial des semences est désormais accaparé par trois de ces multinationales. Alors que nous avons déjà perdu, selon la FAO, 75 % de la biodiversité cultivée depuis le début du siècle dernier, pouvons-nous accepter de remplacer les 25 % restant par quelques chimères génétiques jetables dès qu'elles arrivent en fin de brevet ?

Le HCB n'a pas résisté à ces pressions et a publié un avis demandant la déréglementation de ces nouveaux OGM, sans tenir compte de l'avis divergent d'un de ses experts scientifiques et sans attendre la recommandation de son Conseil Économique, Éthique et Social. Cette publication a provoqué en avril 2016 la démission du scientifique censuré, puis de 7 organisations paysannes et environnementales.

Par ailleurs, depuis quelques années, certains OGM envahissent les champs français en contournant la réglementation. C'est pourquoi on les appelle des « OGM cachés ». Il s'agit principalement de Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) par des procédés de mutagenèse¹. Ces cultures de tournesol et de colza provoquent une contamination irréversible de la biodiversité sauvage et exigent une augmentation constante des doses d'herbicide utilisées pour combattre la prolifération de ces « mauvaises herbes » tolérantes qu'elles génèrent. La croissance des bénéfiques des sociétés semencières et

¹. En l'absence d'information sur leurs procédés d'obtention, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit de mutagenèse appliquée sur des plantes entières ou leurs organes de reproduction, qui produit des OGM juridiquement exclus des obligations réglementaires d'évaluation, d'étiquetage et de suivi – considérant 17 et article 3 de la directive 2001/18 –, ou de mutagenèse appliquée sur des cellules isolées de la plante et multipliées *in vitro* qui produit, elle, des OGM soumis à la réglementation OGM. Les plantes et les animaux issus de ce procédé n'ont en effet jamais été utilisés en agriculture avant l'adoption de la directive 2001/18 qui ne pouvait donc pas les exclure de son champ d'application du fait d'une « sécurité avérée depuis longtemps ». C'est par ailleurs un procédé de « biotechnologie moderne » produisant des Organismes vivants modifiés selon la définition internationale établie par le Protocole de Carthagène, le *Codex Alimentarius* et l'OCDE, définition qui vient compléter celle des directives européennes.

phytopharmaceutiques ne saurait justifier les préjudices sanitaires, environnementaux et agronomiques qu'elles provoquent.

Le précédent gouvernement, de nombreuses fois interpellé par des organisations agricoles et environnementales depuis 2012, n'a pris aucune mesure efficace pour réglementer ces OGM cachés. Ses tergiversations ont conduit 9 organisations paysannes et de la société civile réunies au sein de « l'Appel de Poitiers » à déposer un recours devant le Conseil d'État en février 2015. Avant de statuer, le Conseil d'État a lui-même saisi la Cour de Justice Européenne (CJE).

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus et sans préjuger de l'avis juridique qui sera rendu par la CJE et le Conseil d'État, les signataires de cette lettre ouverte vous demandent, Monsieur le Ministre :

- d'appliquer l'intégralité de la réglementation OGM à tous les nouveaux OGM, quelle que soit la technique de génie génétique mise en œuvre pour les élaborer ;
- de rendre obligatoire la publication de l'information sur le procédé d'obtention lors de toute demande d'autorisation de mise sur le marché de semences ;
- de suspendre l'autorisation de culture des Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) jusqu'à la mise en place d'une réglementation stricte permettant d'évaluer avant toute autorisation leurs impacts sanitaires, environnementaux, agronomiques et socio-économiques ;
- d'exiger que le HCB, qui est sous votre tutelle, respecte les règles élémentaires de la démocratie qui s'imposent au fonctionnement de toute instance consultative ;
- d'inscrire ces questions de protection de la santé, de l'environnement et de la biodiversité cultivée au cœur des prochains États généraux de l'Alimentation.

Connaissant vos engagements sur toutes ces questions, nous espérons vivement, Monsieur le Ministre, que vos nouvelles responsabilités sauront empêcher que des décisions risquées soient prises et voudront garantir, par des mesures et réglementations adéquates, la protection de la santé de nos concitoyens et de l'environnement.

Signataires

Personnes :

- Dr Marie Charlotte Anstett : chargée de recherches CNRS, Biogéosciences, UMR CNRS/UB 6282, université de Bourgogne, Dijon
- Christophe Boëte : chargé de recherches IRD, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier
- Daniel Brèthes : directeur de recherche émérite au CNRS
- Jacques Caplat : Agronome et anthropologue
- Lounes Chikhi : directeur de recherches CNRS, Laboratoire évolution et diversité biologique, Toulouse
- Frantz Depaulis : chargé de recherche CNRS en Ecologie et Evolution, Institut de biologie ENS (IBENS) Ulm UMR 8197
- Philippe Desbrosses : docteur en sciences de l'environnement, président d'Intelligence Verte
- Michel Dubromel : président de France Nature Environnement
- Christian Gautier : professeur retraité de l'université de Lyon
- Pierre Gérard : maître de conférences AgroParisTech, Paris
- Sophie Gerber : chercheuse, Bordeaux
- Isabelle Goldringer : chercheuse en génétique des populations
- Jean-François Humbert : directeur de recherche INRA, élu du syndicat SUD Recherche INRA au conseil de l'administration de l'INRA.
- Joël Labbé : sénateur écologiste du Morbihan
- René Louail : paysan breton, ancien porte-parole de la Coordination européenne Via Campesina

- Hugo Mathé-Hubert : BU-G19, postdoc, eawag (Swiss Federal Institute of Aquatic Science and Technology)
- Laurent Palka : maître de conférences au Muséum national d'Histoire naturelle, Paris
- Pr. Gilles-Eric Séralini : université de Caen Normandie, Département de Biologie et Pôle Risques, Qualité et Environnement Durable MRSH
- Jacques Testart : biologiste, directeur de recherche honoraire à l'INSERM
- Christian Vélot : généticien moléculaire à l'université Paris-Sud
- Sophie Vrız : professeur université Paris-Diderot

Organisations :

- Agir pour l'Environnement
- Les Amis de la Confédération paysanne
- Branche Inra de SUD-Recherche EPST
- Collectif vigilance OGM et Pesticides 16
- Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (CRIIGEN)
- Comité de soutien aux Faucheurs Volontaires 49
- Confédération paysanne
- Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France (FNAB)
- Foll'avoine
- France Nature Environnement (FNE)
- Générations Futures
- Groupe international d'études transdisciplinaires (GIET)
- Nature & Progrès
- OGM Dangers
- Réseau Semences Paysannes
- Sciences Citoyennes
- Union nationale de l'apiculture française (UNAF)

Contacts :

Philippe Mouchette : 06.66.82.66.87

Agnès Renaudon : 06.84.17.78.95

appeldepoitiers@yahoo.fr